

Pièces constitutives du dossier

Voici la liste des pièces à fournir lors de votre rendez-vous d'admission :

- Fiche d'admission complétée avec toutes les autorisations signées.
- Fiche de recensement des besoins complétée.
- Devis signé.
- Photocopie du livret de famille ou acte de naissance (*si demande d'inscription effectuée après la naissance*).
- Photocopie d'assurance de responsabilité civile en cours de validité (avec nom et prénom de l'enfant) (*si demande d'inscription effectuée après la naissance*).
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Dernier avis d'imposition des parents N-1/ N-2.
- Règlement de fonctionnement signé par les 2 parties.
- Justificatif CAF ou MSA.
- Un RIB + mandat SEPA en cas de prélèvement.
- Photocopie des pages du carnet de vaccination de l'enfant datant de moins de 6 mois (*si demande d'inscription effectuée après la naissance*).
- Photographie des personnes autorisées à chercher l'enfant (de manière régulière).

A demander au médecin qui suit l'enfant :

- Protocole douleur et fièvre datant de moins de 3 mois.
- Certificat médical de non contre-indication à la vie en collectivité (*si demande d'inscription effectuée après la naissance*).

Famille Monoparentale :

- Photocopie du jugement en cas de séparation et copie du jugement désignant l'autorité parentale.

A reformuler :

En gras : Pièces à télécharger, imprimer, remplir et joindre au dossier d'inscription

Tout dossier incomplet le jour du rendez-vous sera refusé et remettra en cause l'admission.